UFR des Sciences, antenne du Campus 1 131 O = obligatoire / X = à choix / F = facultative Liste: Composante Type de diplôme Mention de diplôme Crédits ECTS : crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant Master

Version d'étape

YBSTM1EE

Régulier: oui Régime spécial : non

UE Engagement Etudiant

Nature : préciser écrit / oral / pratique / assiduité ou combinaison de ces natures, à l'exclusion de tout autre terme Part CC ou CT : préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif Agrosciences, environnem #REF! Master 2 Agrosc. Environn AGROM2\_211

NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.

Version adoptée par la CFVU du 26/09/2023

Coefficient : coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

Erasmus: non					l L			SESSION 1					SESSION 2								
Enseignement à distance : non				Évaluation continue intégrale			Contrôle continu Contrôle terminal				Contrôle terminal										
Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteuse	Le cas échéant, ÉQUIVALENCE UE AOF et EC AOF si porteur de crédits	Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagé (3 minimum, sauf dérogation pour EC de 20h ou moins: 2 minimum)	Mode de calcul de la moyenne (voir l'onglet précision) Préciser mode (1), (2), (3) ou (4)	Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagé (2 minimum)	Part CC		Durée	Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Coefficient	Remarques éventuelles
SEMESTRE 9																					
SBAETS9	SBAET9A	0		UE Ecologie du paysage	4	MAAGROS								écrit	2h	100%	écrit	2h	100%		
SBAETS9	SBAET9B	0		UE Expertise naturaliste	4	MAAGROS								écrit	2h	100%	écrit	2h	100%		
SBAETS9	SBAET9C	0		UE Système d'exploitation	4	MAAGROS					pratique	1	20%	écrit	1h	80%	écrit	1h	80%		
SBAETS9	SBAET9D	0		UE Agronomie	4	MAAGROS	ECO9D				pratique	1	20%	écrit	1h	80%	écrit	1h	80%		
SBAETS9	SBAET9E	0		UE Outils de l'environnement	4	MAAGROS	ECO9E				pratique	1	20%	écrit	2h	80%	écrit	2h	80%		
SBAETS9	SBAET9F	0		UE Gestion du patrimoine naturel	4	MAAGROS					pratique	1	20%	écrit	5h	80%	écrit	5h	80%		
SBAETS9	SBAET9G	0		UE Biocénoses littorales et forestières	4	MAAGROS	ECO9G				pratique	1	20%	écrit	3h	80%	écrit	3h	80%		
SBAETS9	SBAET9H	0		UE Anglais scientifique	2	MAAGROS	ECO9H	1 écrit et 1 oral	2	(N1+N2)/2											
SEMESTRE 10																					
SBAETS10	SBAET0A	0		UE Stage M2 AETPF	24	MAAGROS	ECO0A	1 écrit, 1 oral et 1 pratique	3	(N1+N2+N3)/3											
SBAETS10	SBAET0B	0		UE Insertion professionnelle et projet tuteuré	6	MAAGROS	ECO0B	écrit + oral + 2 pratique	4	(N1+N2+N3+N4)/4											
UE SURNUMERAIRE																					

## A PRECISER

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
règles de prise en compte des absences aux épreuves
éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance
autres remarques

## Validation du Master 2 :

Pour avoir son master2, un étudiant doit valider deux blocs.

Ces deux blocs ne sont pas compensables.

En cas de redoublement l'étudiant conserve ses notes de contrôle continu si la note est supérieure ou égale à 10/20.

Bloc 1 : SBAET9A, SBAET9B, SBAET9C, SBAET9D, SBAET9E, SBAET9F, SBAET9G, SBAET9H et SBAET0B Bloc 2 : SBAET0A (Stage)

## Règles de prise en compte des absences aux épreuves :

Une épreuve de substitution est prévue pour les étudiants dont l'absence à une ou plusieurs épreuves a été justifiée. Les modalités de cette épreuve de substitution peuvent être différentes de l'épreuve initiale. Il n'y aura pas de rattrapage des épreuves de substitution.

# EN LICENCE

Pas de note éliminatoire

Une moyenne aux semestres attendue

pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

## **4 CAS POSSIBLES:**

## **Hors ECI**

		session 1	session 2
A/	СС	tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT		СТ
C/	СТ	à l'issue du semestre	СТ

# D/ ECI\* Evaluation continue intégrale

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves

- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

# \* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :

